



Compte rendu Assemblée générale 2021 - 2022

6 OCTOBRE 2022

| Ferme de la base de loisirs 59 Verlinghem, tenue en présentiel |



L'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association s'est tenue le 6 octobre 2022 à la Ferme de la base de loisirs 51 rue de Pérenchies à Verlinghem 59. L'ensemble des adhérents ont été convoqués conformément aux statuts en vigueur.

L'assemblée générale s'est tenue en présentiel.

Les votants présents sont constitués de 33 électeurs adhérents à jour.

50 votes par correspondance ont été enregistrés valablement.

283 pouvoirs de vote ont été exprimés au bénéfice du Président.

Le nombre de votant est donc fixé à 366 adhérents soit un taux de participation de 22,51%.

Guillaume Delecourt, directeur général de Solidaire Assur assurait la partie technique assurantielle.

RAPPORT MORAL

Le Président rappelle notre ADN et nos engagements :

FFMSC est la première fédération porteuse d'une mutuelle santé citoyenne.

- Un collectif citoyen négocié auprès de deux mutuelles du livre 2 possédant toutes deux une excellente note de solvabilité et un taux de redistribution des cotisations au seul remboursement des prestations de 88% pour NUOMA Mutuelle et 82% Pour CCMO Mutuelle taux parmi les meilleurs du marché.
- Un contrat conçu par ses adhérents et présenté au marché par appel d'offre.
- Un contrat ouvert à tous sans limite d'âge et sans questionnaire de santé.

Nos engagements pour garantir notre indépendance.

- Un conseil d'administration et un bureau, constitués uniquement d'adhérents bénéficiaires.
- Une défense constante auprès des pouvoirs publics des intérêts des bénéficiaires.
- Un accompagnement technique par le premier courtier de l'Économie Sociale et Solidaire « Solidaire Assur » et ce en respect des obligations légales opposées aux professions réglementées dont la distribution d'opérations d'assurance relève.

Malgré de nombreuses mutations virales la situation sanitaire s'est améliorée et nous permettra enfin de vous offrir à tous un accès en présentiel à notre assemblée générale annuelle qui permet selon vos votes de fixer les orientations de notre fédération afin de continuer à apporter à tous des formules de complémentaires santé de bon niveau et de vous permettre de profiter de gains de pouvoir d'achat grâce à un équilibre tarifs /consommation le plus équilibré possible. Je vous rappelle que grâce à notre mode de fonctionnement inédit nous limitons considérablement les frais de gestion et de commercialisation aujourd'hui fixés à 12,5% chez NUOMA et 16% chez CCMO alors que le marché national est situé autour de 40% voire 60% pour ceux qui continuent

à financer leurs actions commerciales par les cotisations de leurs adhérents. **A noter que le rapport remboursement des soins sur cotisation pris en charge par CCMO a été de 107,1% en 2021 ce qui ramène les frais perçus au titre de la gestion à zéro nous remercions vivement CCMO Mutuelle de cette prise en charge en partie du déficit de l'exercice.**

Nous avons pu limiter en fin 2021 la majoration des cotisations sollicitée par CCMO pour équilibrer cette nette augmentation des remboursements due à deux éléments indépendants du coût de la santé : le rattrapage des soins non réalisés durant le plus fort de la pandémie et principalement la mise en œuvre du 100% santé mis en avant par les pouvoirs publics qui est majoritairement à la charge des complémentaires santé. Il faut souligner que le reste à charge zéro a de surcroît engendré une grande insatisfaction due principalement au non-respect des engagements des professionnels de santé :

- Nombre d'opticiens ne proposant pas la gamme des produits sélectionnés « 100% santé » et dénigrant ouvertement leur qualité alors que ces produits sont de qualité supérieure à ceux qu'ils offraient au titre de leur « deuxième paire gratuite »
- Les audioprothésistes ont mieux joué le jeu et la plupart d'entre eux ont dès le lancement proposé les équipements concernés par le RACo qui apportent à leurs utilisateurs toute satisfaction s'agissant de matériels de haute qualité.
- Les dentistes n'ont pas été les bons élèves non plus, dénigrant systématiquement les éléments pris en compte dans la réforme. Le plus grand reproche à leur faire consiste dans la non remise de devis proposant le 100% santé et ne donnant aucune explication pouvant éclairer les choix de leurs patients sur leurs prestations.

Il est essentiel de savoir que cette réforme est en cas de non-respect du protocole une véritable charge punitive pour tous les patients ; en effet la CPAM a modifié ses bases de tarif de remboursement. Le non-respect du parcours 100% santé entraîne l'application de bases tarifaires nettement minorées qui, quelle que soit la formule de complémentaire santé, rendent l'accès quasi impossible financièrement à certaines prestations haut de gamme pour nombre d'entre nous. Encore une fois je vous rappelle que **tout praticien doit vous remettre un devis détaillé avant tout début de traitement** et que les services techniques des complémentaires santé sont qualifiés pour les analyser et éclairer vos choix.

Un deuxième acteur porteur de risque

Depuis avril 2022 et selon le désir de certains d'entre nous, j'ai signé avec NUOMA Mutuelle un nouveau partenariat après plusieurs mois de réflexion et de comparaison par rapport à nos formules CCMO.

NUOMA est une mutuelle du livre 2 de la mutualité française qui est issue du regroupement de MMEI et IBAMEO. Elle affiche une notation de 230 au titre de la solvabilité et fait partie du regroupement du consortium AESIO/MACIF. Sa solidité financière n'a pas été notre seule élément de choix : ses valeurs correspondent aux nôtres, elle propose des tranches d'âge de dix ans et surtout garantit un tarif viager dès 66 ans offrant ainsi une plus grande intergénérationnalité. Je vous invite à comparer les garanties à l'aide du tableau mis en ligne sur nos sites. C'est ainsi qu'à ce jour vous avez un choix entre 7 formules de garanties et prestations.

Une reconnaissance nationale

Nous sommes consultés cette année par de nombreuses collectivités qui désirent mettre en place au profit de leurs administrés une complémentaire santé citoyenne :

Nous avons d'ores et déjà enregistré l'accord de mise en place de nos solutions auprès des communes d'Halluin, Willems, Péronne en Mélançois, Preignac (région sud-ouest), Verlinghem.

Nous avons remis plus d'une centaine d'autres études auprès de Saint Jeannet, La Baule Escoublac, Saint Laurent de Mure, Saint Quay Portrieux et la Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane, Lys les Lannois et Marquette.

Après avoir participé courant juin en qualité d'invités de NUOMA Mutuelle à l'université des maires du Val d'Oise nous sommes sollicités pour plusieurs nouvelles études sur ce département. Notre action se portera dès ce deuxième semestre en direction du conseil départemental du Nord avec lesquels nous souhaitons entamer une réflexion sur la désertification médicale et les moyens d'y remédier.

2022

Plébiscite

La pertinence de notre modèle et la qualité des services apportés nous ont permis d'enregistrer un taux de renouvellement au 01 janvier 2022 parmi les meilleurs du marché. Plus de 99% des adhérents nous ont renouvelé leur confiance. Parallèlement plus de 300 nouveaux adhérents ont rejoint le collectif. Notre intervention sur de nouveaux territoires nous permet d'être très optimiste sur notre développement dans ces prochains mois.

De nouveaux moyens nécessaires

Le développement du nombre d'adhérents, la pandémie que nous avons traversée qui est encore présente et la demande de nombre de communes nous ont amené à investir dans des moyens dématérialisés afin de bénéficier d'un extranet puissant et permettre la souscription en visioconférence afin de respecter notre engagement de vous apporter chaque jour le service le plus performant possible et de faire croître notre collectif.

Défense de vos intérêts

Les élections présidentielles et législatives ont été un moment fort pour réclamer encore une fois le rétablissement de l'égalité fiscale sur les cotisations de complémentaire santé et d'affirmer

comme tant d'autres notre opposition au projet de « Grande sécurité sociale » un temps à l'ordre du jour et qui figurait dans le programme de certains candidats de la gauche. Un tel dispositif serait malheureusement une tromperie puisqu'il se limiterait aux seuls engagements actuels de la sécurité sociale recréant un nouveau régime parallèle pour prendre en charge les dépassements d'honoraires des praticiens. Une autre question mérite d'oublier un tel système : que deviendront les milliers de salariés des organismes mutualistes qui ne seraient plus d'aucune utilité.

Perspectives 2022-23

Comme pour nombre d'entre vous cette fin d'année va avoir pour fil rouge la défense du pouvoir d'achat. C'est ainsi que dès septembre nous entamerons les négociations de renouvellement tarifaire tant avec CCMO Mutuelle qu'avec NUOMA Mutuelle. Il est essentiel pour nous que soient respectées scrupuleusement les valeurs essentielles de la Mutualité. Notre seul flambeau est celui de la défense de vos intérêts c'est pourquoi nous serons vigilants à la véracité des chiffres qui nous seront communiqués concernant la consommation médicale et attentifs à la réduction des frais de gestion et de commercialisation de nos porteurs de risque. Je tiens à souligner particulièrement les efforts consentis par Solidaire Assur en réduisant leur rémunération tout en recrutant de nouveaux collaborateurs à votre service, ainsi que la limitation des frais de gestion et de commercialisation à 12,5% de NUOMA Mutuelle, tous deux ont démontré si besoin qu'il est possible d'améliorer les sommes consacrées aux remboursements des soins tout en pratiquant des tarifs maîtrisés et en favorisant une plus grande intergénérationnalité.

Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles

« Non quia difficilia sunt non audemus, sed quia non audemus difficilia sunt »
Sénèque lettres à Lucilius

ENQUETE DE SATISFACTION 2022

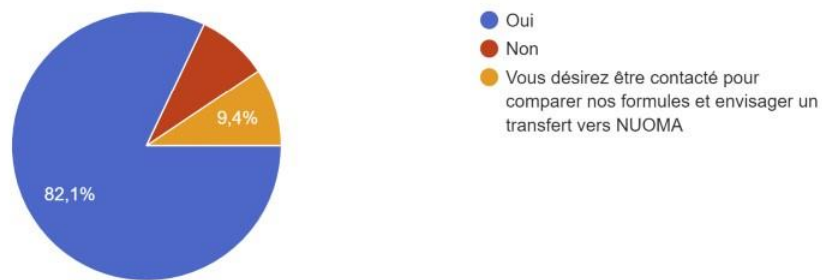
Il est procédé à la présentation des résultats de notre enquête de satisfaction auprès des adhérents :

- Il en ressort une haute satisfaction des services apportés par l'association

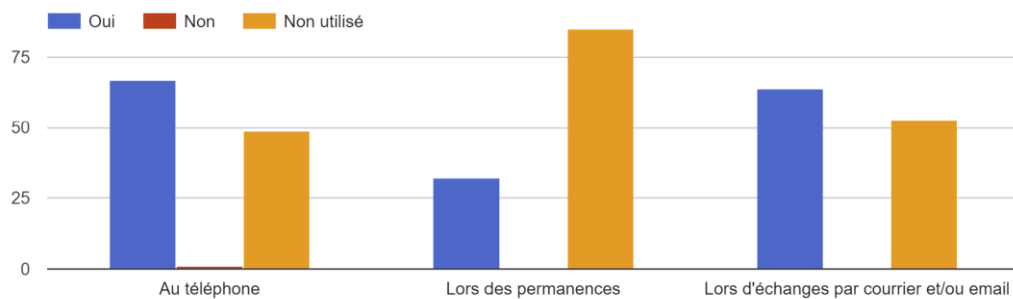
- Il en est de même en ce qui concerne les services apportés par les partenaires courtiers
- L'ensemble de ses prestations de service et de gestion de notre partenaire CCMO Mutuelle sont qualifiées d'excellentes. Les délais de réponse sont également l'objet d'un fort satisfécit.
- L'économie moyenne de budget réalisée et la qualité des prestations de nos différentes formules placent nos actions citoyennes dans celles les plus performantes du marché.



Le rapport cotisation garanties vous paraît il toujours correct ?

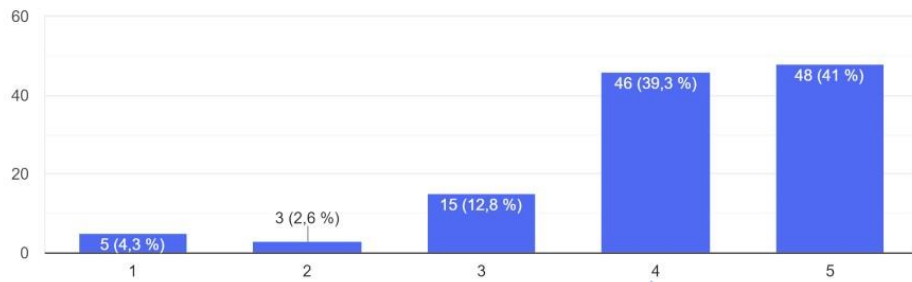


Etes vous satisfait lors de vos contacts avec Solidaire Assur ou Soleil Assurances

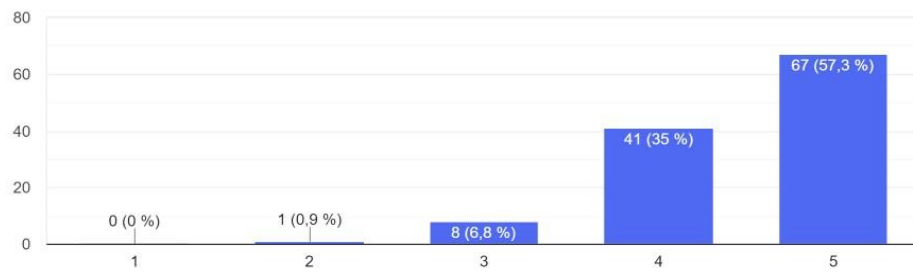




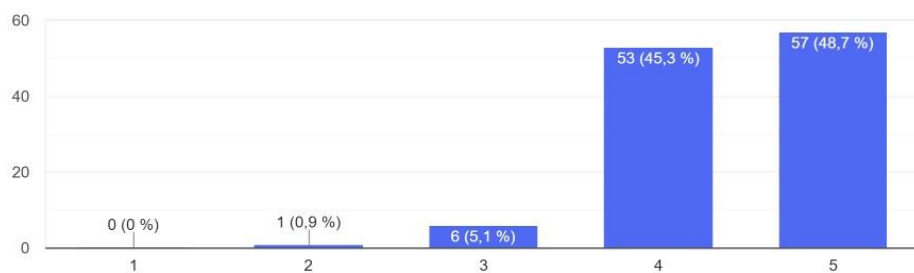
Chaque mois vous recevez par mail notre Tribune qu'en pensez vous ?



Quel est votre ressenti concernant la Fédération



En général quelle note accordez vous à CCMO ?



RAPPORT FINANCIER

Présentation des comptes arrêtés 2019 et prévisionnel 202

Bilan

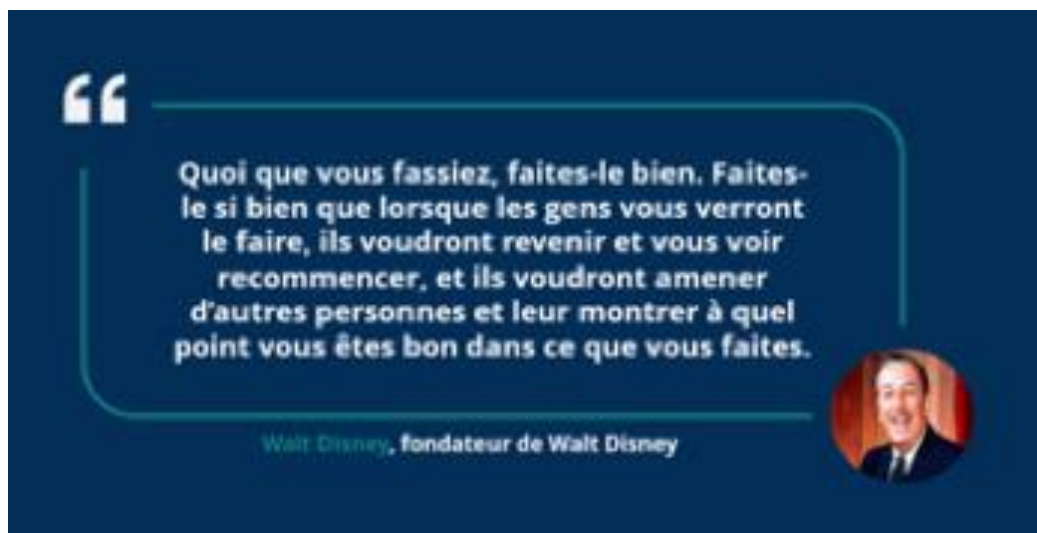
Fédération Française Mutuelle Santé Citoyenne - Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 (document généré le 05/10/2022)

	PERIODE EN COURS	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
708800 - Autres recettes d'activités	1 500,00	
751000 - Recettes publicitaires		450,00
756000 - Adhésions	824,00	
756100 - Adhésions	19 212,00	19 800,00
758000 - Produits divers de gestion courante		1 000,00
Total	21 636,00	21 250,00
CHARGES D'EXPLOITATION		
805000 - Achats de matériel (>800€)		-2 489,04
806400 - Fournitures administratives (ex : papeterie, fournitures bureau)	-33,44	-1 028,00
811000 - Sous-traitance (ex : ménage, traiteur, logiciels, animation)	-14 060,78	-8 928,67
816000 - Primes d'assurances (ex : assurances de l'association, responsabilité civile, incendie)	-1 114,33	-1 082,12
818100 - Documentation générale	-99,36	-228,00
823100 - Publicité, publications, relations publiques	-1,76	
823110 - Annonces et insertions publicitaires	-228,00	
825100 - Voyages et déplacements	-49,00	
827000 - Services bancaires et assimilés	-121,21	-405,36
858000 - Charges diverses de gestion courante	-650,00	-1 786,00
858800 - Cotisations (liées à la vie statutaire)		-49,90
Total	-16 357,88	-15 983,09
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 278,12	5 266,91
PRODUITS FINANCIERS		
Total		
CHARGES FINANCIERES		
Total		
RESULTAT FINANCIER		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
770000 - Produits exceptionnels		13 027,14
Total		13 027,14
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
870000 - Charges exceptionnelles	-715,00	-12 907,14
871300 - Dons, libéralités	-3 202,00	-3 642,00
Total	-3 917,00	-16 549,14
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3 917,00	-3 522,00
TOTAL GENERAL	1 361,12	1 744,91

FOND SOCIAL ET MECENAT

Une part de 2 euros annuels sur chaque cotisation est reversée à l'institut Pasteur de liste au profit de ses recherches sur le bien vieillir en bonne santé selon à une convention biennale signée fin 2019.

Le fond social alimenté par 2€ annuel par famille adhérente, a permis d'apporter après validation d'une majorité des membres du bureau à un adhérent de pré financer des travaux dentaires. A cette date les sommes correspondantes ont entièrement été remboursées et recreditées au compte social.



PRESENTATION BUDGET EN COURS 2022

Fédération Française Mutuelle Santé Citoyenne - Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 (document généré le 05/10/2022)

	PERIODE EN COURS	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
708800 - Autres recettes d'activités	1 500,00	
751000 - Recettes publicitaires		450,00
758000 - Adhésions	924,00	
758100 - Adhésions	19 212,00	19 800,00
758000 - Produits divers de gestion courante		1 000,00
Total	21 636,00	21 250,00
CHARGES D'EXPLOITATION		
805000 - Achats de matériel (>800€)		-2 499,04
808400 - Fournitures administratives (ex : papeterie, fournitures bureau)	-33,44	-1 028,00
811000 - Sous-traitance (ex : ménage, traiteur, logiciels, animation)	-14 060,78	-8 928,67
818000 - Primes d'assurances (ex : assurances de l'association, responsabilité civile, incendie)	-1 114,33	-1 082,12
818100 - Documentation générale	-99,36	-228,00
823100 - Publicité, publications, relations publiques	-1,76	
823110 - Annonces et insertions publicitaires	-228,00	
825100 - Voyages et déplacements	-49,00	
827000 - Services bancaires et assimilés	-121,21	-405,36
858000 - Charges diverses de gestion courante	-650,00	-1 768,00
858800 - Cotisations (liées à la vie statutaire)		-49,90
Total	-16 357,88	-15 983,09
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 278,12	5 266,91
PRODUITS FINANCIERS		
Total		
CHARGES FINANCIERES		
Total		
RESULTAT FINANCIER		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
770000 - Produits exceptionnels		13 027,14
Total		13 027,14
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
870000 - Charges exceptionnelles	-715,00	-12 907,14
871300 - Dons, libéralités	-3 202,00	-3 842,00
Total	-3 917,00	-16 549,14
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3 917,00	-3 522,00
TOTAL GENERAL		
	1 361,12	1 744,91

Le trésorier et le président déclarent les chiffres sincères.

A noter que la Fédération continue son engagement de 100% bénévolat et aucune rémunération n'est donc versée aux membres de bureau et administrateurs. Elle ne compte aucun salarié.

L'exercice 2021 se termine avec un crédit de 3279,08€

RENOUVELLEMENT DES POUVOIRS DES ADMINISTRATEURS

Les pouvoirs de nos administrateurs sont renouvelés sur proposition du Président qui leur accorde son entière confiance.

RENOUVELLEMENT 2023

Depuis le début de l'année 2020 nous avons été marqués par la pandémie du COVID 19. Le virus continue de circuler entraînant des coûts supplémentaires supportés à 100% par l'Assurance Maladie.

Les équilibres budgétaires attendus avec la mise en œuvre du 100% santé n'ont pas été enregistrés, au contraire les déviations de nombre de professionnels de santé, opticiens et dentistes principalement ont entraîné une augmentation des postes dentaires et optique entraînant un surcoût important

Chiffres nationaux 2021 1^{er} semestre 2022 des complémentaires santé:

Pertes 900 millions d'Euros

Prestations en hausse de 9% soit 1,45Md €:

- Hausse de 958 millions € en dentaire
 - Audiologie 278 millions € en sus
- + Rattrapage des soins retardés suite au COVID

➔ **100% santé**



Nous pouvons constater sur les résultats édités Ces impacts sur notre propre collectif :

Orientation marché santé 2022	
Augmentation estimée des dépenses santé en 2022	+1,8%
Impact rattrapage additionnel covid 2022	+1%
Impact 100% santé	+1%
Impact PLFSS 2022	?
Sous indexation 2021	+1,2%
Impact taxe Covid 2021	0
Taux directeur consécutif	+5%

Résultat consommation adhérents	
2020	104,4%
2021	121,7%
Equilibre raisonnable 2022	110%

Pour autant, notre partenaire CCMO Mutuelle vient de valider le fruit de la négociation entamée depuis juin. Alors que le marché pratique des effets d'annonce allant jusqu'à communiquer des majorations à deux chiffres Solidaire Assur a obtenu de pratiquer que des aménagements limités sur l'ensemble de tous les adhérents et ce par rapport aux résultats techniques enregistrés sur chaque formule.

Hors changement de tranche d'âge les cotisations mensuelles :

- Eco et Sécurité seront majorées de 25%
- Tranquillité, Essentiel, Médium, Sérénité, Premium de 8,3%
- Soit un taux moyen annuel de majoration de 2,5% sur les sept dernières années

A noter que le taux du PMSS lui va augmenter de 6,9% au 01/01/2023 et sera comprise dans les majoration annoncées ce qui les ramène pour CCMO à 18,1% et 1,4%.

NUOMA Mutuelle de son côté va appliquer uniformément à l'ensemble de son portefeuille une augmentation de 3%.

L'ensemble des adhérents participants à l'AG valide la proposition de notre conseil visant à présenter les choix ci-dessus en laissant aux souscripteurs l'arbitrage selon qu'ils privilégient les formules de CCMO ou de NUOMA, selon les gains de pouvoir d'achat réalisables et le choix de garanties légèrement différentes.

Les équipes de Solidaire Assur vont en ce sens adresser un courrier explicatif adapté selon les situations individuelles aux adhérents les invitant à prendre contact avec eux pour valider leur choix.

Les nouvelles communes partenaires



En attente d'accord définitif





Nous nous félicitons du partenariat mis en place depuis avril l'offre de NUOMA qui a de nombreux avantages :

- Des tranches d'âge plus grandes qui passent de 5 à 10 ans
- Un tarif viager dès l'âge atteint de 66 ans
- Un retour des cotisations au profit des prestations de 88%
- Des tarifs moins disant correspondant à des garanties adaptées avec des dépassements maîtrisés

VOTE DE L'ASSEMBLEE

Première résolution

Première résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance des rapports moral et financier, les approuve sans réserve tels qu'ils lui ont été présentés. Elle approuve l'affectation du crédit de l'exercice 2020 au compte de l'exercice 2021. Elle valide et reconduit la cotisation annuelle perçue depuis le 01/01/2020 fixée à 1€ mensuel perçue annuellement lors de l'encaissement de la première prime mensuelle.

Résolution adoptée à 99,7% 365 Voix « pour », « contre » 0, « abstentions » 1

2ème résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'année 2021.

Résolution adoptée à 99,4% 364 Voix « pour », « contre » 0, « abstentions » 2

3ème résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture de son rapport, approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2022.

Résolution adoptée à 99,4% 364 Voix « pour », « contre » 0, « abstentions » 1

4ème résolution

Conformément aux dispositions des statuts de l'Association, l'Assemblée Générale délègue au conseil d'Administration le pouvoir de signer résiliations, avenants ou contrats d'assurance présentés et souscrits par la Fédération en vue de les adapter aux évolutions des textes législatifs et réglementaires, aux évolutions des conditions de gestion et de marché, y compris en termes de tarification, et plus généralement de leur apporter toute modification que le Conseil d'Administration jugerait nécessaire.

Résolution adoptée à 99,70% 365 Voix « pour », « contre 0, « abstentions » 1

5ème résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Résolution adoptée à 99,20% 363 Voix « pour », « contre » 2, « abstentions » 1

6ème résolution

L'Assemblée générale valide la nomination au conseil d'administration de nouveaux membres volontaires.

- Philippe Petit,
- Olivier Lalau,
- Michel Foy


Patrick Pottier qui renouvelle son engagement

Résolution adoptée à 99,4% 364 Voix « pour », « contre » 1, « abstentions » 1

Les débats étant clos le Président met fin à la présente Assemblée générale et remercie l'ensemble des adhérents de leur participation et de leur intérêt exprimé.

Lompret le 06/10/2022

Joël VERNIER
Président



Raymond PIETRUSLKA
Trésorier

